PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet
Service éducation et sécurité routières
Bureau des professions réglementées

COURRIEL : pref-agrement@seine-et-marne.gouv.fr

RENOUVELLEMENT QUINQUENNAL D'UN AGREMENT D'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT QUINQUENNAL

LE DEMANDEUR

☐ Une demande sur papier libre mentionnant les catégories enseignées, l'adresse, le n° de téléphone, la raison sociale de l'auto-école, la forme d'exploitation, le numéro SIREN ou SIRET *(l'attention est appelée sur la concordance devant exister entre la raison sociale figurant au registre du commerce et des sociétés et celle sous laquelle la demande est faite)*

☐ Le formulaire de demande complété et signé par le demandeur

☐ Un justificatif de domicile de moins de six mois

☐ Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité :

- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de deux ans

Pour les ressortissants étrangers domiciliés en France :

- carte de séjour à la bonne adresse et en cours de validité

☐ Une photocopie recto-verso du permis de conduire en cours de validité

☐ Une photocopie de l'attestation de suivi de stage de réactualisation des connaissances **(la formation doit avoir lieu une fois tous les 5 ans dans le délai courant entre la date de délivrance de l'agrément et deux mois avant la date d'expiration de cet agrément)**

S'il s'agit d'une société :

☐ Un exemplaire des statuts

☐ Un extrait de la délibération nommant le représentant légal (si non désigné par les statuts)

☐ Un extrait Kbis complet datant de moins de 3 mois (ce document peut-être obtenu auprès du greffe du tribunal de commerce dont dépend l'établissement)

LE LOCAL

☐ Un plan du local (format A4) daté et signé du demandeur mentionnant l'affectation des différentes salles, leurs dimensions et le calcul des superficies. La largeur des portes devra obligatoirement être indiquée.

☐ Une photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local (s'il s'agit d'une location attention à la date de fin de bail : produire le document de renouvellement de bail si nécessaire)

LA SECURITE INCENDIE

☐ Un justificatif de la possession d'un extincteur portatif à eau pulvérisée de 6 litres et d'un extincteur particulier pour certains risques (CO2, poudre…) ainsi que l'attestation de vérification de moins d'1 an

LES VEHICULES UTILISES POUR L'ENSEIGNEMENT

☐ La liste détaillée des véhicules utilisés comportant l'immatriculation et le type du véhicule : automobile (en précisant s'il s'agit d'une boite manuelle ou d'une boite automatique), 2 roues, groupe lourd

- Pour les « 2 roues » : préciser la catégorie : A ; A2 ; A1 ; AM
- Pour le groupe lourd : préciser la catégorie : C ; C1 ; CE ; D ; D1 ; DE ; Remorque : BE ; B96

☐ Une photocopie du certificat d'immatriculation, établi au nom de l'exploitant individuel ou au nom de la société pour chaque véhicule utilisé pour la formation

☐ Une attestation de l'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers ainsi qu'aux personnes transportées, notamment durant la formation et l'examen et comportant la liste de tous les véhicules concernés

☐ Une photocopie de la carte internationale d'assurance, en cours de validité, établie au nom de l'exploitant individuel ou de la société, pour chaque véhicule utilisé pour la formation

☐ Une photocopie de la facture d'achat de la radio pour la formation au permis moto (dans le cas d'une demande d'extension d'agrément lors de la demande de renouvellement)

NB : Par dérogation, les véhicules peuvent être mis en commun par plusieurs exploitants déjà titulaires d'un agrément. Dans ce cas, une convention écrite de mise en commun, déterminant l'identification et l'usage commun des moyens, accompagnée des documents afférents aux véhicules mis en commun, sera jointe au dossier

LES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE

☐ La liste des enseignants rattachés à l'établissement sur laquelle figurent : nom, prénom, dates de validité et numéro de l'autorisation d'enseigner

☐ Une photocopie recto-verso de l'autorisation d'enseigner en cours de validité de chaque enseignant

☐ Une photocopie recto-verso du permis de conduire de chaque enseignant

Toutes modifications concernant les enseignants (départs et arrivées) doivent être signalées

TRES IMPORTANT

L'agrément est délivré pour cinq ans

Le dossier de demande de renouvellement doit être adressé au préfet au moins 2 mois avant l'expiration de l'agrément

Ces documents, ainsi que le formulaire de demande complété, sont à transmettre uniquement par voie postale à :

PREFECTURE – CABINET
SERVICE EDUCATION ET SECURITE ROUTIERES
BUREAU DES PROFESSIONS REGLEMENTEES
12, rue des Saints Pères
77010 - MELUN CEDEX